

RENOUVELLEMENT ET RESTRICTION D'AGREMENT

CAA PARIS

« La CCPD doit être saisie dès lors que l'agrément est restreint »

Dans cette affaire l'assistante maternelle s'est vue délivrer le **14 décembre 2011** un premier agrément d'assistante maternelle prenant en compte le fait qu'elle avait un enfant en bas-âge et l'autorisant à en accueillir deux. Par décision du **11 février 2013** l'agrément a été étendu pour lui permettre l'accueil d'un troisième enfant à condition que l'un d'eux ait la maîtrise de la marche. Après une interruption d'activité à partir de l'été 2013 du fait de sa seconde maternité elle s'est vu confirmer à la fin de l'année, lorsqu'elle a repris ses fonctions, la possibilité **d'accueillir trois enfants**. Toutefois, l'agrément, délivré pour cinq ans, ayant pris fin le **13 décembre 2016**, elle en a sollicité le renouvellement, mais par décision du **21 octobre 2016** la présidente du conseil général ne lui a **accordé ce renouvellement** que pour l'accueil de deux enfants. Elle a alors formé, le 18 novembre 2016, un recours gracieux qui a été rejeté par décision du 31 janvier 2017, puis elle a saisi le tribunal administratif de Paris d'une demande d'annulation de ces deux décisions. Le tribunal a fait droit à cette demande, a annulé les décisions attaquées et enjoint à la présidente du conseil départemental de Paris de réexaminer la demande de Mme D... dans un délai de deux mois, après avis de la commission consultative paritaire. Par un jugement du 27 juillet 2018 le département de Paris auquel s'est substituée la ville de Paris, interjette appel de ce jugement.

La cour d'appel relève que l'absence de saisine de la CCPD pour restreindre l'agrément de l'assistante maternelle a causé un préjudice à cette dernière car l'assistante maternelle aurait été à même de présenter ses observations, or à l'absence de CCPD, cette dernière a été privé d'une garantie et est par suite de nature à entacher d'illégalité les décisions contestées.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000039274525&fastReqId=946002335&fastPos=14>